



La foire de Saint Just en Chaussée est probablement l'une des plus anciennes du département. Il semble que l'origine remonte au XI^{ème} siècle ou début XII^{ème} siècle, à une époque à laquelle les foules venaient en pèlerinage à la Fontaine Syrique.

A l'origine, l'Abbaye possédait seule le droit de foire dans le bourg de Saint Just. Elle en a joui au moins depuis l'année 1178, comme le prouve la bulle d'Alexandre III. Le pape confirma aux religieux pendant huit jours le droit de tonlieu et de justice pour la sécurité des allants et venants, comme depuis quarante ans et plus (dès le XII^{ème} siècle).

On ignore comment et en quel temps les châtelains de Saint Just en Chaussée sont parvenus à percevoir la moitié des droits de la foire. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'on a conservé dans les papiers de l'Abbaye une partie de l'inventaire fort ancien de ces titres, dans lequel se trouve un écrit intitulé : « Titre de la moitié du droit de foire de Saint Just en Chaussée de l'année 1265 ».

L'abbaye a perdu cet acte avec beaucoup d'autres. Elle semblerait, en vertu de ce titre, n'avoir plus joui depuis le milieu du XIII^{ème} siècle que de la moitié des droits, et les Châtelains de Saint Just de l'autre moitié.

Cette foire qui durait huit jours, fut occasionnée par le concours des étrangers au pèlerinage de Saint Just. Très probablement les marchands ne s'établirent d'abord que sur le territoire de l'abbaye et dans le voisinage de l'église. C'est pourquoi l'abbaye en percevait primitivement tous les droits. Il est probable encore que, la foire s'étant imperceptiblement étendue, les marchands se sont indifféremment installés par la suite sur le territoire de l'abbaye et de la Châtellenie. De là provient le partage qui s'est fait de ces droits entre châtelains et le religieux.

Par ailleurs, il existe une charte du Roi Charles VIII donnée à Melun en janvier 1492, qui atteste l'établissement d'une foire et d'un marché à Saint Just.

Ces pèlerinages se déroulaient principalement le 18 octobre (fête de Saint Just) et, comme dans toute cérémonie religieuse, les marchands ne manquaient pas de profiter de cet afflux de pèlerins pour réaliser de bonnes affaires. Peu à peu, le religieux céda le pas au commercial, la foire marchande devint plus importante que le pèlerinage et, lorsque la source se tarit en 1718, seule la foire subsista.

Très longtemps, sa date demeura fixée au 18 octobre.

Ce jour était chômé au chef-lieu et même dans de très nombreuses fermes des alentours.

C'était le jour où les paysans « *allaient à la ville* », venaient y faire leurs gros achats annuels, se réunissaient entre gens de même corporation. C'était aussi un grand centre de transaction dans le commerce des chevaux et du bétail.

On venait aussi voir, sans acheter, les premières machines agricoles, car la foire avait surtout une vocation agricole, sur laquelle sont venues se greffer les autres activités commerciales et industrielles.

Pendant les deux jours que dure la foire de Saint Just, la plupart des rues sont littéralement bordées de haillons ou de boutiques improvisées par les marchands.

La place de l'Argillère est également couverte de vendeurs de toute espèce : fripiers, toiliers, sabotiers, bijoutiers et quincailliers qui disputent aux bateleurs et aux baladins l'argent et la curiosité des paysans.

La foire était aussi une occasion d'innocents spectacles de réunions de famille, de simples réjouissances qui avaient bien leurs charmes.

Ce qui attire un nombre considérable de cultivateurs, c'est le grand commerce de chevaux et de vaches, qui se fait dans les prés des Tanneries et soutient une vogue méritée.

Avec la mécanisation, le marché aux chevaux a totalement disparu pour laisser place aux machines agricoles, et le spectacle des marchands arrivant la veille pour trouver une place n'est plus qu'un souvenir.

En 1960, la Municipalité a décidé d'en fixer définitivement la date au 3^{ème} dimanche d'octobre.

Jacques Carpentier.